



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 30648

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions difficiles de fonctionnement du service des rémunérations des aides éducateurs, dans le département du Rhône, et notamment dans le secteur Nord-Lyonnais et Beaujolais. L'agent comptable doit gérer 440 dossiers avec pour tout moyen un demi-poste de secrétaire. Le dispositif emplois-jeunes peut être considéré comme une réussite, mais il est fragile en raison de l'insuffisance des moyens en personnels et des difficultés juridiques rencontrées. Seule la création de 300 postes budgétaires dans le cadre de la loi de finances pour 2000 permettrait de consolider le dispositif et d'en assurer la pérennité. Il lui demande quelles sont ses intentions pour la création des personnels nécessaires à l'objectif de 75 000 aides éducateurs et quelle connaissance peuvent attendre les personnels administratifs dans la gestion des emplois-jeunes.

### Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs à tous ceux d'entre eux dont le statut le permettait, soit la très grande majorité. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans les services d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement des moyens nouveaux importants, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire de crédits de vacances.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30648

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 1999, page 3225

**Réponse publiée le :** 22 novembre 1999, page 6705